



Communiqué de Presse

## **Greenwashing : citoyennes et citoyens indignés, avionneurs à la joute**

De petit revers en petit revers, l'écoblanchiment publicitaire des compagnies aériennes pourrait trouver ses limites. Une série de plaintes déposées indépendamment fin 2021 auprès du Jury de Déontologie de la Publicité (JDP) a débouché sur autant de gains de cause.

Une première publicité d'easyJet, prétendant que la compagnie compense l'intégralité de ses émissions carbone, a été attaquée le 1<sup>er</sup> novembre. Le plaignant argumente que le compte n'y est pas. L'annonceur ayant renoncé à la possibilité d'une séance contradictoire, le JDP utilise la procédure simplifiée, et donne raison au plaignant dans son avis du 4 janvier. De la même manière, une publicité de Flying Green, se présentant comme une compagnie éco-responsable, a été attaquée courant décembre, par plusieurs particuliers estimant que les allégations de l'annonceur sont sans fondement. Le JDP, en procédure simplifiée à nouveau, reconnaît que les plaintes sont fondées. Le recours déposé par la compagnie est rejeté, et l'avis est publié le 15 mars. Enfin, une deuxième publicité d'easyJet, très semblable à la première, mais annonçant cette fois des "avions zéro émissions de CO2" pour une échéance au demeurant lointaine, fait froncer les sourcils de deux groupes de citoyennes et citoyens. Le premier est le [PAD](#), qui travaille pour une aéronautique soutenable, et qui dépose plainte le 15 décembre. Le second groupe rassemble des scientifiques de « [CAMPUS d'après](#) Grenoble » et de [l'AtÉcoPol](#) à Toulouse; ils inventorient les voies techniques envisageables, sortent les calembours, partagent les sources d'information et recroisent leurs calculs, publient alors leurs conclusions (le courrier des lecteurs du Monde), et finalement portent plainte le 22 décembre. En la jugeant recevable, le JDP informe les plaignants que la régie de publicité du Monde, alertée par leurs soins, a fait amende honorable. Cette fois-ci, easyJet demande un examen en séance contradictoire, et y déroule la ligne de défense peu glorieuse du concept de zéro émissions *pendant le vol stricto sensu* ! Prenant acte, le jury questionne l'annonceur, en particulier sur le manque flagrant de contenu du site internet associé à la publicité. L'avis rédigé est défavorable à easyJet, qui fait appel. Cette demande en révision échoue, et l'avis est finalement rendu public le 29 mars.

Les avis du JDP ne citent pas les noms des plaignants, mais examinent honnêtement les points de vue des deux parties et les analysent avec un argumentaire rigoureux. Clairement, les arguments environnementaux des scientifiques y sont reçus avec le plus grand sérieux. La route risque d'être encore longue dans la lutte contre le greenwashing aéronautique, tant que ces avis ne seront pas contraignants, mais pourquoi ne pas déjà savourer ces petites victoires ? Nous prouvons, par cette victoire juridique, que l'avion zéro carbone est une chimère au vu des données scientifiques et technologiques disponibles. Pour réduire les émissions dues au transport aérien, il n'y a guère d'autre issue que de voler moins.

Pour consulter la chronologie, les références, et accéder aux Avis, voir [sur le site de CAMPUS d'après](#)

## CONTACTS

### CAMPUS d'APRES

(Collectif de l'Anthropocène et de la Mobilisation Participative Universitaire et Sociale)

<https://campusdapres-grenoble.org/>

Jean-Marc Bonneville, 06 81 50 27 85,  
[jean-marc.bonneville@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:jean-marc.bonneville@univ-grenoble-alpes.fr)



### PAD

Pensons l'aéronautique pour demain

<https://aerodemain.org>

Romain Morizot, [06.37.80.70.05](tel:0637807005),

[pensonsaerodemain@gmail.com](mailto:pensonsaerodemain@gmail.com)

## AtÉcoPol

ATelier d'ÉCOlogie POLitique

<https://atecopol.hypotheses.org/>

Etienne-Pascal Journet, 06 89 88 05 35

[etienne-pascal.journet@inrae.fr](mailto:etienne-pascal.journet@inrae.fr)